



Stabilité politique autour d'Amiens, pour l'instant

Le 25 mars 2014 par Rémi Sanchez

Avant l'élection, nous avons pris la tension dans plusieurs communes de la métropole: Longueau, Camon, Salouël, Rivery, Boves et Dury. Six communes aux enjeux très différents, dont quatre ont réélu leur maire sortant dès le premier tour dimanche dernier. Tour d'horizon des situations et rappel des enjeux.

À Boves, le maire reconduit malgré les polémiques

La bataille aura été brève. En un seul tour, le maire sortant Daniel Parisot, 69 ans, s'est imposé face à ses deux adversaires. Avec un score sans appel: plus de 61% des voix se sont portées vers l'ancien militaire. Pourtant, ses adversaires paraissaient assez sérieux. Parmi eux, un ancien maire de Boves: Daniel Dupuis, 64 ans, maire de 2001 à 2003 et ancien colistier de Daniel Parisot. Les deux hommes sont brouillés depuis l'installation de l'aire d'accueil des gens du voyage en 2003, comme nous vous l'expliquions [dans un article précédent](#).

Le troisième candidat, Sébastien Liard, peu connu des Bovois, avait derrière lui le soutien de nombreux parents d'élèves, bien décidés à en finir avec Daniel Parisot. Car dans le bilan du maire sortant, il y avait aussi une casserole: le changement de rythmes scolaires, particulièrement décrié des parents d'élèves, mécontents des activités proposées à leurs enfants tout autant que de la tenue des activités autour de la pause de midi... « *On leur propose parfois du sport avant de manger, cela ne va pas* » estimait un représentant des parents d'élèves, [dans nos colonnes il y a quelques mois](#). La crispation avait grandi entre le maire et les parents d'élèves, jusqu'à ce que le recteur lui-même décide de suspendre l'application des nouveaux rythmes à Boves

(voir [notre article](#)).

Au final, l'ancien maire Daniel Dupuis obtient 16,76% des voix, et l'outsider Sébastien Liard en obtient 22%, avec une abstention qui tourne autour de 28% des inscrits.

À Camon, plébiscite pour candidat unique

Si en 2008 Jean-Claude Renaux avait battu son concurrent UMP avec 72% des suffrages, cette fois-ci il fait mieux. En toute décontraction, la liste du candidat PCF obtient 100% des suffrages exprimés. Il faut dire qu'il était seul à se présenter à l'élection municipale dans cette commune de 4500 habitants ([voir notre article](#)).

Plus intéressant, il s'avère que l'abstention au scrutin reste inférieure à la moyenne nationale, avec 33,26% d'électeurs qui ne se sont pas déplacés. Un score plus élevé qu'en 2008, où ils n'étaient que 18,66% à s'abstenir. Notons enfin que 385 électeurs ont voté blanc ou nul, ce qui représente presque 12% des inscrits et 18% des votants.

À Dury, le duel des anciens colistiers se poursuivra

C'était une nouveauté pour le village. Là où, auparavant, on pouvait biffer et "panacher", désormais il a fallu voter pour une liste et un candidat. Face aux 902 électeurs (pour 1200 habitants) de cette commune, trois listes divers droite se sont présentées, dont deux directement issues des anciens colistiers de Benoît Mercuzot, le maire UMP qui a laissé son village pour entrer dans la liste que Brigitte Fouré et Alain Gest mènent à Amiens.

Du duel entre Anne Pinon et Pierre Mille, c'est la candidate qui sort victorieuse de ce premier tour, avec 46,56% de suffrages exprimés. Alors que Benoît Mercuzot avait appuyé la candidature de Pierre Mille, la candidate, elle, compte l'ancien premier adjoint parmi ses soutiens.

Mais l'adversaire n'est pas loin, puisque Pierre Mille obtient 40,85% des voix. Enfin, troisième homme de l'élection, Pierre-André Brahimi n'obtient que 12,59% des suffrages exprimés, soit précisément 86 voix. C'est peu, mais suffisant pour se maintenir au second tour et, apparemment, ce sera le cas.

Car dans le village, il n'y aura pas de fusion de listes. Si Pierre Mille estime que la fusion aurait dû se produire avant le premier tour, à la constitution d'une liste commune, Anne Pinon explique, quant à elle, que son programme est bien différent de celui de Pierre Mille, même s'ils ont le même bilan au sein de l'ancien conseil municipal. Il n'y aura pas de réconciliation, et la semaine qui arrive risque d'être intense pour les deux candidats.

La mobilisation a été forte dans le village: 22,84% d'abstention, c'est juste un peu plus qu'en 2008: 21,9%. Reste à savoir si ces abstentionnistes sont prêts à basculer vers l'un ou l'autre candidat.

Longueau: la maire sortante a gardé son électorat

Dimanche 23 mars, Colette Finet (PCF) a obtenu 42,62% des voix. Le score est supérieur à celui du second tour de l'élection de 2008 qui lui avait donné une majorité au sein de conseil municipal de la seconde ville de la métropole. Néanmoins, en terme de voix, Colette Finet régresse légèrement par rapport à 2008, passant de 1209 voix à 1125 voix.

Au second tour, elle affrontera deux têtes de listes, Chantal Boulet et Régis Richard, qui faisaient déjà partie de son opposition au conseil municipal ([voir notre article](#)). Aucune fusion de listes n'a eu lieu entre les deux tours, en dépit de quelques tractations. *«J'ai contacté Chantal Boulet dès dimanche soir, j'ai appelé au rassemblement tous ceux qui avaient fait une campagne honnête»*, explique Colette Finet, qui n'envisageait pas de contacter Régis Richard, le second de l'élection.

Celui-ci, en revanche, a également contacté Chantal Boulet, la troisième de ce premier tour. Mais elle n'a souhaité se ranger ni d'un côté, ni de l'autre. *«Nous avons passé six ans dans l'opposition à combattre Mme Finet, nous ne pouvions pas la rejoindre. Quant à M. Richard, il y a six ans il a été la cause de notre échec.»* Elle reste donc dans la compétition en espérant décrocher trois sièges dans l'opposition, si son score de 20,81% des suffrages se maintient au second tour.

De son côté, Régis Richard affirme ne pas comprendre l'attitude de Chantal Boulet. *«Je lui ai proposé la fusion. Avec nos deux scores, nous avons les clefs de la mairie! Je lui ai même proposé la tête de liste. Mais elle a refusé, alors même que Joël Brunet [l'ancien maire qu'avait suivi Chantal Boulet en 2008, ndlr] appelle à nous rallier».*

Dimanche, si les scores se maintiennent et si les 33,19% d'abstentionnistes s'abstiennent, la liste de Régis Richard pourrait espérer cinq postes dans le futur conseil municipal. Mais si ces derniers renversements pèsent, ils pourraient mettre en danger la maire sortante.

À Rivery, l'opposition et la liste de sécession n'ont pas réussi leur pari

Rivery, c'est la victoire de Jacques Nowak. Le maire sortant a obtenu 56,52% des voix de ses concitoyens avec sa liste divers gauche, face à deux autres candidats. L'un du Front de gauche, Jean-Antoni Stefaniak, ancien conseiller municipal qui avait monté sa propre liste et qui a obtenu 15,52% des suffrages, ce qui lui permet d'obtenir un siège au sein du conseil municipal.

Le second opposant malheureux au maire sortant, c'est Jean-Paul Plez qui, à la tête d'une liste divers droite, obtient 27,95% des suffrages et trois sièges de conseiller municipal. Les thèmes de la campagne de cette commune de près de 3500 habitants ont tourné autour des services de proximité et des commerces, de la vidéosurveillance et de la considération des personnes âgées ([voir notre article](#)).

L'abstention, à Rivery, monte à 36,68% des inscrits, soit 1,5 point en-dessous de la moyenne nationale. Salouël: Jean-René Hémart est reconduit sans difficulté

Dans cette commune de 4000 habitants, les électeurs ont massivement voté pour Jean-René Hémart, le maire sortant. Face à lui, Jacques Boyer (PS), candidat à l'élection depuis 1989, mais qui n'est jamais parvenu à s'imposer. En partie en raison de la composition sociale de la commune, selon ce prof d'histoire à la retraite: *«L'immobilier est cher dans le vieux village, les gens sont peu portés sur le vote à gauche».*

Le score du maire sortant est sans appel: 81,22%. Jean-René Hémart va donc pouvoir se consacrer à son second mandat avec l'ambition de siéger aussi au conseil métropolitain ([voir notre article](#)). Une option qu'il avait laissée de côté lors de son précédent mandat, pour garder son poste de fonctionnaire au sein du service finances d'Amiens métropole.

Dans le village, l'abstention a été de 35,34%.